



**AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

OBJET :

Clôture dossiers
"Construction" et "Vente"
ancienne chancellerie.

Bruxelles, le 30 MAI 1990
N° 1034 /02.05.01/16.04.11.01

BAL

Affect. Un

A Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

A traiter par
Date entrée : 26-6-90
N° Classement 13876/1604

Internationale,
KIGALI.-

Copie pour information à :

→ - Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

- Monsieur le Ministre des Finances

s/c de Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
Internationale.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous donner ci-après la situation finale du
compte se rapportant à la construction de la nouvelle chancellerie,
Avenue des Fleurs, n° 1, 1150 Bruxelles et à la vente de l'ancienne
chancellerie, 101 Bld. St-Michel à 1040 Bruxelles.

A. I. Construction de la nouvelle chancellerie.

1. Recettes (Envoi de fonds Intérêts-Divers)	:	55.124.921 F.B.
2. Dépenses (y compris l'ameublement par MEWAF pour un montant de 3.077.143 F.B.)	:	60.861.972 F.B.
3. Dépassement (déficit budgétaire)	:	<u>5.737.051 F.B.</u>

II. Autres dépenses.

Indispensables lors de l'occupation de l'immeuble.		
1. Rideaux divers bureaux et salles de conférence :		317.188 F.B.
2. Coffres fort et armoire à clefs :		80.830 F.B.
3. Tableaux et photos (encadrements) :		35.550 F.B.
4. Protection incendie (achat extincteurs) :		32.930 F.B.
	<u>Total :</u>	<u>446.498 F.B.</u>

III. <u>TOTAL GENERAL DU DEFICIT BUDGETAIRE :</u>		<u>6.670.047 F.B.</u>
(5.737.051 + 446.498)		=====

.../...



**AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

B. Le déficit budgétaire ci-dessus a dû être comblé par des retraits sur les frais de fonctionnement de l'Ambassade :

I. Transferts du compte de l'Ambassade au profit du compte construction :

1. <u>En mars 1985 (poste 0220) :</u>	664.086 F.B.
2. <u>En octobre 1985 (poste 0336) :</u>	1.212.540 F.B.
3. <u>En juin 1986 (poste 0315) :</u>	<u>500.000 F.B.</u>
<u>TOTAL :</u>	<u>2.376.626 F.B.</u> =====

II. Frais divers quant à l'ameublement - équipement - décoration et à la protection incendie :

- Facture de MEWAF (AI2)	3.077.143 F.B.
- Divers (A II)	<u>466.498 F.B.</u>
<u>TOTAL :</u>	<u>3.543.641 F.B.</u> =====

III. Total prélevé sur les frais de fonctionnement de l'Ambassade (B.O.) :
(2.376.626 + 3.543.641)

5.920.267 F.B.
=====

C. Vente Ancienne Chancellerie :

a) 1ère tranche (acompte) (LC.0195/07/86) :	500.000 F.B.
b) 2ème tranche (LC.0233/09/86) :	<u>4.500.000 F.B.</u>
<u>TOTAL :</u>	<u>5.000.000 F.B.</u> =====

D. Remboursements effectués au compte de l'Ambassade avec le produit de vente de l'ancienne chancellerie :

a) 1ère tranche en février 1988 (poste 010) :	2.400.000 F.B.
b) 2ème tranche en mars 1988 (poste 0272) :	<u>2.500.000 F.B.</u>
<u>TOTAL :</u>	<u>4.900.000 F.B.</u> =====

E. Solde dû au compte de l'Ambassade :

(5.920.267 - 4.900.000)

1.020.267 F.B.
=====

Toutefois, il faut noter que ce montant a été remboursé à l'Ambassade lors de l'envoi de fonds du 4ème trimestre 1984 (cfr. lettre 3655/16.04.21/2/MDC du 13.09.1984).



**AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

F. Fonds disponibles au compte construction (vente chancellerie)
au 30.04.1990 (livret vert) : 227.184 F.B.
=====

Compte tenu de ce qui précède je vous proposerais la clôture du compte "construction et vente ancienne chancellerie" en transférant le solde de FB. 227.184 au compte de l'Ambassade.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

François NGARUKIYINTWALI,
Ambassadeur